



Majorations clauses pénales

Par **Babeille**, le **06/10/2008** à **16:03**

Je voulais savoir si il était possible que vous m'aidiez. En effet, je ne sais pas comment réagir face à une dette occasionée pour non paiement de mon loyer.

Au bout d'un peu plus d'un an j'en suis venue à bout mais malheureusement il me reste encore des majorations clauses pénales, frais de relance et un commandement à payer à rembourser. Ce qui s'élève à pratiquement 2000euros.

Je ne sais pas comment réagir face à ça. Avant de recevoir mon commandement à payer, j'avais commencé à établir par conversation téléphonique un échelonnement pour payer ma dette avec le comptable de l'agence qui s'occupe du bien. Mais apparemment ce n'est pas parvenu au propriétaire qui m'a envoyé quelques jours plus tard ce commandement à payer. Il n'y a pas eu de jugement. Je ne sais même pas si un comandement à payer est un jugement. Mais les clauses pénales sont inscrites dans mon contrat

Comprenant que ça ne pouvait plus durer comme ça, j'ai déposé un préavis à l'agence et je dois quitter le logement début décembre.

Je suis étudiante et mes revenus sont dérisoires. Pensez-vous qu'il est possible d'annuler cette dette ou alors de la faire diminuer considérablement?